



Conseil général

Séance du Conseil général de la Commune de Châtel-St-Denis, du jeudi 14 juillet 2016, à 20.15 heures, dans la salle du Tribunal

Présidence :

Mme Carine Meyer, Présidente – UO+PS

Membres du Bureau :

**M. Rodolphe Genoud, Vice-président – UDC-PAI
Mme Charlotte Berthoud – PDC
Mme Ana Rita Domingues – UO+PS
M. Alexandre Genoud – UDC-PAI
M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI
M. Daniel Jamain – PLR**

Excusés :

**M. Pierre Balmat – PLR
Mme Sarah Colliard – UDC-PAI
Mme Marie-Antoinette Marilley – PLR
Mme Marina Meyer – PLR
M. Frédéric Pilloud – PDC
Mme Véronique Pilloud – PDC**

Absent : -

Conseil communal :

**M. Damien Colliard, Syndic
M. Charles Ducrot, Vice-syndic
M. Jérôme Allaman, Conseiller communal
M. Thierry Bavaud, Conseiller communal
M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal
Mme Christine Genoud, Conseillère communale
M. Steve Grumser, Conseiller communal
M. Daniel Maillard, Conseiller communal
Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale**

Preneur du PV :

Mme Diana Basilio dos Santos, secrétaire

Invité : -



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

Séance du 14 juillet 2016

1 Ouverture de la séance

2
3 A 20h15, Mme Carine Meyer ouvre la séance du Conseil général du 14 juillet et salue les
4 membres du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que le public, les représentants de la
5 presse et les chefs des services communaux.

6
7 Selon l'art. 38 de la loi sur les communes et l'art. 25 du règlement du Conseil général, elle
8 constate que la séance a été convoquée conformément aux dispositions légales. Les
9 documents et les 4 messages ont été distribués dans les délais légaux et la convocation a
10 été publiée dans la presse locale.

11
12 Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'ordre du jour proposé.
13 Aucune remarque n'est faite de la part des Conseillers généraux.

14
15 Avant de passer à l'appel, Mme la Présidente souhaite rappeler qu'en cas d'empêchement de
16 siéger, selon le règlement du Conseil général, art. 29 al. 2 : « *les personnes empêchées*
17 *s'excusent auprès du secrétariat communal* ». Si ce n'est pas le cas, la personne absente est
18 considérée comme non-excusée.

19
20 Les personnes excusées ce soir sont Mmes Sarah Colliard, Marie-Antoinette Marilley, Marina
21 Meyer et Véronique Pilloud ainsi que MM. Pierre Balmat et Frédéric Pilloud.

22
23 Mme Marina Meyer, membre du Bureau, est excusée ce soir, tout comme sa suppléante, Mme
24 Marie-Antoinette Marilley. Aussi, le Conseil général doit nommer officiellement un ou une
25 scrutateur/trice suppléant/e pour représenter le parti PLR. Dès lors, Mme la Présidente cède la
26 parole à M. Denis Rohrbasser, du groupe PLR, pour proposer un ou une suppléant/e pour la
27 soirée.

28
29 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*
30 *communaux, chers collègues,* »

31
32 *Le groupe PLR vous propose M. Daniel Jamain comme scrutateur de la soirée.* »

33
34 Les Conseillers généraux sont invités à se prononcer sur la proposition du groupe PLR.
35 Aucune remarque n'est faite de la part des Conseillers généraux.

36
37 Elle informe que cette élection est tacite et que M. Jamain peut donc fonctionner comme
38 scrutateur de la soirée pour représenter le groupe PLR

40 01 Appel

41 Le Bureau peut donc procéder à l'appel.

42 Présents : 44

43 Excusés : 6

44 Absent : 0

45 Majorité absolue : 23

46 Mme la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil général peut délibérer
47 valablement.

48 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
49 dispositions légales en matière de protection des données. Comme à l'accoutumée, elle prie tous
50 les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur
51 groupe politique, et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une remarque.

52
53 Elle invite également les Conseillers généraux à respecter la forme convenable de leurs propos.
54 Le respect de cette forme contribue à la noblesse des interventions de chacun.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

61 Les textes des interventions doivent être remis à la secrétaire, Mlle Diana Basilio dos Santos, au
62 terme de la séance. Mme la Présidente lui souhaite une cordiale bienvenue au « perchoir ». Elle
63 profite également de féliciter Mme Annik Grand, secrétaire adjointe, pour la naissance de sa
64 fille Léa, et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette grande aventure de la vie.
65

66 Mme la Présidente apporte les communications suivantes :

67 « *J'ouvre cette séance du Conseil général à la veille de nombreux départs en vacance ou de*
68 *retour pour certains.*

71 *J'ai déjà eu le privilège d'assister en tant que présidente à quelques évènements :*

- 72
- 73 • *Le 28 février déjà, j'ai assisté à la 78^{ème} assemblée générale du groupement des*
74 *propriétaires des chalets et des appartements des Paccots. J'y ai apporté les salutations*
75 *du Conseil communal et du Conseil général.*
 - 77 • *Le 21 mai, c'est M. Rodolphe Genoud, notre vice-président, qui nous représentait pour la*
78 *course de côte moto et je l'en remercie.*
 - 80 • *Le 1^{er} juin, une séance d'information organisée par la Préfecture au sujet de la prochaine*
81 *réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a eu lieu à la Joux. Nous avons pu*
82 *évaluer les éventuelles conséquences financières pour notre commune, car elle figurait*
83 *comme exemple.*
 - 85 • *Le 26 juin, sous un soleil radieux et une ambiance festive, j'ai participé à la partie*
86 *officielle de la Fête cantonale de Lutte, au Lussy.*
 - 88 • *Le 2 juillet, je répondais également présente à l'invitation du Conseiller communal en*
89 *charge des forêts, M. Gabriele Della Marianna, à la tournée des montagnes du bas. Sous*
90 *une pluie battante cette fois-ci. Mais je me réjouis d'ores et déjà de participer à la*
91 *seconde moitié le 16 juillet. C'est une occasion unique de parcourir et de visiter les*
92 *chalets d'alpages communaux et je remercie chaleureusement le Conseil communal de*
93 *cette initiative.*

95 *Tout à l'heure, j'ai également assisté à l'inauguration du nouveau point d'information, aux*
96 *Paccots.*

98 *Une demande de changement de jour du Conseil général a été transmise par Le Messager, afin*
99 *de pouvoir informer la population locale dès le vendredi suivant. Le délai est trop court si notre*
100 *séance se tient le jeudi soir. Dans un souci de transparence et de consultation, j'ai demandé aux*
101 *membres du Bureau de transmettre cette requête auprès des différents groupes politiques. Un*
102 *parti s'est prononcé défavorablement. Cela fera donc l'objet d'une votation dans un prochain*
103 *Conseil général.*

105 *Au-delà de nos préoccupations journalières, je vous invite, en mémoire de ceux qui ont*
106 *vécu un deuil dans leur entourage à vous lever et de respecter quelques instants de silence.*

108 *Je vous remercie. »*

02 Procès-verbaux des séances du 14 et 21 avril 2016

113 Mme la Présidente demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des deux dernières
114 séances.

116 Mme Marie-Thérèse Genoud indique qu'en page 9, à la ligne 415 du procès-verbal du 14 avril
117 2016, il est fait mention du nom de famille de M. Jacques Colliard. Celui-ci est faux, il s'agissait
118 bien de M. Jacques Genoud.

120 Les procès-verbaux des séances du 14 et 21 avril 2016 sont acceptés à l'unanimité, avec la
121 remarque de Mme Genoud pour le procès-verbal du 14 avril 2016.
122



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis
Séance du 14.07.2016

123
124
125 **03 Message no 1 – Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à**
126 **certaines opérations**
127

128 Mme la Présidente passe la parole à M. Charles Ducrot pour la présentation du message.
129

130 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*
131 *chers collègues,*

133 *J'ai le plaisir de vous présenter le premier message de cette gère qui est identique aux dernières*
134 *fois, puisqu'il s'agit d'une délégation de compétence qui est demandée au Conseil général pour*
135 *procéder à certaines opérations.*

137 *L'article 10 alinéa 2 de la loi fribourgeoise sur les communes prévoit que le Conseil général peut*
138 *déléguer au Conseil communal la compétence de procéder à certaines opérations normalement*
139 *de sa compétence. Ces opérations sont énumérées à l'art. 10 al. 1, lettres g à j :*

- 141 g) *elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles,*
142 *de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un*
143 *but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;*
144 h) *elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties*
145 *fournies à titre d'assistance ;*
146 i) *elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de*
147 *sécurité et de rendement ;*
148 j) *elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.*

150 *Cette délégation de compétence permet de traiter rapidement les opérations urgentes et de ne*
151 *pas avoir à réunir le Conseil général pour des opérations de minime importance. Cette délégation*
152 *s'éteignant au terme de chaque législature, il convient de la renouveler.*

154 *Le Conseil communal propose au Conseil général de lui accorder une délégation de compétence*
155 *identique à celle de la législature 2011-2016, sous la forme suivante :*

157 ***Le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, vu la loi du 25 septembre 1980 sur les***
158 ***communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 :***

- 160 1) ***accorde au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations***
161 ***mentionnées à l'art. 10 alinéa 1, lettres g à j de la loi du 25 septembre 1980 sur les***
162 ***communes pour la législature 2016-2021.***
- 164 2) ***La limite de cette délégation de compétence est fixée à CHF 50'000.- par opération.*** »

166 Mme la Présidente remercie M. Ducrot et se tourne vers la Commission financière pour son
167 préavis.

169 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*
170 *communaux, chers collègues,*

172 *La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis favorable à*
173 *l'unanimité. »*

175 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 1 est accepté à
176 l'unanimité.

178 **04 Message no 2 – Ecole primaire et enfantine des Pléiades – Salle de sport – Crédit d'étude**

181 Mme la Présidente passe la parole à Mme Christine Genoud pour la présentation du message.
182

183 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*
184 *chers collègues,*



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

- 185 Pour présenter ce message, laissez-moi vous énumérer quelques adjectifs.
186
187 Grand : comme cette future école, oui, c'est vrai, 8 classes enfantines (96 m²), 7 classes
188 primaires (81 m²), 1 salle de sport simple, une salle de rythmique, une salle de musique, 3 salles
189 d'activités créatives, 3 salles d'appui (21 m²), qui dit école, dit aussi salle des maîtres, qui dit
190 bâtiments, dit aussi locaux techniques.
191
192 Harmonieux : situé sur le site de l'ancienne brasserie du Cardinal, cette école va grandir dans un
193 quartier qui va changer de visage. Une des conditions du concours d'architecture était d'inscrire
194 ce complexe scolaire en parfait harmonie avec le terrain en intégrant les futurs PAD de la gare
195 actuelle et d'En-Fossiaux. Tous les bâtiments existants sur le site seront démolis à l'exception de
196 l'entrepôt de la brasserie qui est classé par le Service des biens culturels et qui doit être
197 conservé. Il sera transformé en préau couvert, fermé en dehors des heures d'utilisation. Sous ce
198 préau couvert sera construite une salle de rythmique. Les 3 bâtiments contiennent des étages
199 partiellement enterrés. Les bâtiments seront reliés par des chemins piétons vernaculaires et
200 encercleront l'espace extérieur qui sera la cour d'école. Des plans et des schémas explicites
201 accompagnent ce message et je ne m'attarderai pas sur ces données techniques. Il est important
202 de retenir que ce complexe scolaire sous forme de 3 bâtiments respectera ainsi parfaitement
203 l'harmonie du quartier et qu'il se distinguera par son côté intimiste.
204
205 Conséquent : comme les coûts de cette future construction. Avec une marge d'environ 20 %,
206 c'est un montant de 20 millions qui est à la base de nos calculs. C'est beaucoup me direz-vous ?
207 Pas tant que ça j'ose vous répondre.
208
209 Normale : cette école est normale par ses coûts, normal dans le sens de « dans la norme », soit
210 conforme. Ni trop chère, ni pas assez.
211
212 Une salle de classe est estimée entre Fr. 850'000.- et Fr. 1'000'000.-, il y en a 15, une salle de
213 sport, qui, je le précise n'est pas une salle triple, mais une salle basique est estimée à presque 5
214 millions, les salles annexes, comme les salles d'ACM et d'appui et la salle des maîtres, sans
215 oublier la salle de rythmique et le préau font la différence. En comparaison, l'école du Lussy
216 inaugurée en 2013 a coûté Fr. 7'200'000.- : 8 salles de classes et 2 d'ACM, pas de salle de sport,
217 et un terrain plus simple à appréhender, puisqu'il suffisait, permettez-moi la vulgarisation de
218 poser un rectangle sur le terrain.
219
220 Urgent : à la rentrée scolaire 2016-2017, notre cercle scolaire recensera 500 élèves primaires,
221 répartis de la 3H à la 8H et 141 enfantines, répartis en 1H et 2H. A la fin juin 2016, toutes les
222 salles de classes étaient occupées. La majorité des salles de classe se trouvent au Lussy et à
223 l'école du Bourg, ancien et nouveau bâtiment confondus. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a
224 également 3 classes d'enfantines à la Châteloise et 5 primaires et enfantines aux Misets. Il n'y a
225 plus de marge de manœuvre. Les Misets, à moyen terme, seront détruits pour laisser place au
226 LSI. La Châteloise, connue pour son emplacement idéal et sa vétusté, sera transformée. Le
227 projet d'y construire un accueil extrascolaire centralisé à l'exception du Lussy est en cours
228 d'étude. Nous devons maintenant réaliser cette école pour permettre le déplacement de classe
229 des Misets, puis de la Châteloise dans cette école des Pléiades et donner ainsi la possibilité
230 d'avancer dans les futures étapes des autres projets communaux.
231
232 Selon l'étude Microgis, en 2030, les élèves du premier cycle seront approximativement 800.
233 Cette fois, Mesdames et Messieurs, on ne construit pas trop petit, non, on construit avec le
234 regard sur les 20 prochaines années.
235
236 Nécessaire : ce que l'on vous demande ce soir, c'est l'acceptation de ce crédit d'étude pour
237 légaliser et préciser le projet issu du concours d'architecture, pour lequel je vous rappelle nous
238 avons engagé Fr. 280'000.-.
239
240 Ce montant de Fr. 1'800'000.- n'est pas un montant supplémentaire au Fr. 20'000'000.-, mais il
241 en fait partie, il sert à affiner le crédit de construction en finançant la matière grise qui va
242 plancher, sous réserve de votre accord, sur le projet. Ce qui veut dire que quand ce million sera
243 grillé les architectes et les ingénieurs CVS auront déjà fait un bon bout de leur travail.
244
245 En d'autres termes, pour arriver à ce montant, nous avons libéré les honoraires d'architectes
246 pour 60 % des soumissions rentrées et le 100 % de celles des ingénieurs CVSE. Le but de
247 procéder ainsi, je le répète, est d'arriver d'ici à une année avec un crédit de construction plus



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

248 précis, avec une marge d'environ 5 %. Nous aurions pu arriver ce soir avec un crédit total à voter
249 et le souci d'une part d'inconnue approximative à tout début de chantier.

250
251 Pour résumer, à la fin de cette phase d'étude, les objectifs suivants seront atteints :
252 - un projet finalisé et figé
253 - l'obtention du permis de construire
254 - une meilleure connaissance des coûts de l'opération selon les normes en vigueur avec 60 %
255 des soumissions rentrées
256 - un planning précis des travaux
257

258 Pour terminer la série des adjectifs : réaliste et réalisable, ce ne sont pas juste 2 adjectifs
259 assemblés et qui sonnent bien, c'est un projet que la Commune souhaite :
260 - réaliste en termes de coûts
261 - réalisable en termes de permis de construire.
262

263 Quelques précisons encore au niveau des chiffres, si vous acceptez ce projet, le montant d'étude
264 sera donc intégré au montant total des investissements et amorti à 3 % selon les exigences de
265 l'art. 53 du règlement de la loi sur les communes.
266

267 Mesdames et Messieurs, j'ai souhaité ce projet avec vous lorsque j'étais encore Conseillère
268 générale. Aujourd'hui, je suis assise en face de vous et j'ai bien l'intention de le porter au mieux
269 jusqu'à sa finalisation. Mais il ne s'agit pas de mon projet, mais de notre projet, de votre projet. Il
270 y a 3 mois, je ne pensais pas une seconde que je serais ici ce soir pour défendre un
271 investissement de 20 millions.
272

273 J'ai été aidé dans ce travail de préparation par mes collègues et les chefs de service concernés,
274 qui me prêtent leur matière grise quand la mienne fait des blancs. Avant de terminer la
275 présentation de ce message, je souhaite vous présenter les membres de la commission de
276 bâtie de cette future école, qui s'est bien sûr déjà constituée et s'est réunie une première fois le
277 20 juin 2016. M. Steve Grumser, Conseiller communal avec le dicastère des bâtiments,
278 m'accompagne dans cette mission. Le département technique est également représenté par M.
279 Pascal Genoud, Ingénieur de ville, et M. Bertrand Vienne, Chef du Service des bâtiments, se
280 rajoutent deux membres du Conseil général, MM. Daniel Jamain et Antoine Berthoud,
281 respectivement membres de la Commission des bâtiments et de la Commission énergie du
282 Conseil général. Du côté pratique de l'enseignement Mme Francine Devaud, Responsable des
283 écoles enfantines et primaires de Châtel-St-Denis et Mme Wassila Souag, déléguée des
284 enseignants et maîtresse d'enfantine.
285

286 Au vu de ce qui précède, j'espère que vous n'aurez pas peur de la grandeur ni du montant
287 conséquent de cette école, mais que vous retiendrez sa nécessité. A noter aussi qu'il serait
288 dommage de choisir d'engager le montant du crédit d'étude ce soir et de le bloquer par la suite
289 par voie de référendum, certes légal. Nous souhaitons utiliser ce montant de Fr. 1'800'000.-
290 auquel viennent s'ajouter les Fr. 280'000 du concours déjà dépensés, à bon escient.
291

292 Au vu de ce qui précède le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce
293 crédit d'étude. Je vous remercie pour votre attention. »
294

295 Mme la Présidente remercie Mme Genoud et se tourne vers la Commission financière pour son
296 préavis.
297

298 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
299 communaux, chers collègues,

300 301 La Commission financière a analysé votre message. Elle a pris acte que le montant du crédit
302 d'étude de Fr. 1'800'000.- apparaît comme une estimation large et doit donc représenter la limite
303 supérieure. En se fondant sur le seul aspect financier, elle donne un préavis favorable à
304 l'unanimité. »
305

306 La discussion est ensuite ouverte.
307

308 M. Antoine Berthoud, au nom du groupe PLR, souhaite intervenir.
309



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

310 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
311 communaux, chers collègues,

312
313 Ceci est une intervention au nom du groupe PLR.

314
315 Nous sommes extrêmement satisfaits de l'évolution de ce projet et très favorables à sa
316 réalisation.

317
318 Après analyse du descriptif général du projet, les points suivants ont retenu notre attention. Je
319 précise qu'il s'agit de remarques.

320
321 Premièrement, nous souhaitons que les entreprises de la région soient privilégiées lors de
322 l'adjudication des mandats.

323
324 Deuxièmement, le projet actuel présenté ne mentionne pas de sous-sol. Or, ne serait-il pas
325 judicieux d'inclure des sous-sols et des abris PC dans le projet ?

326
327 Je vous remercie pour votre attention. »

328
329 Mme Christine Genoud répond : « Dans la mesure du possible, tout en respectant la loi sur les
330 marchés publics, les entreprises de la région seront favorisées grâce à une procédure sur
331 invitation. Pour les travaux de gros œuvre, une procédure de marché public ouvert est
332 obligatoire.

333
334 De plus, si le crédit d'étude est accepté par le Conseil général ce soir, le premier mandat qui sera
335 donné à l'architecte est d'intégrer un abri PC de 250 places. De plus, cet abri PC sera financé par
336 la réserve communale des abris PC. »

337
338 M. Berthoud est satisfait des réponses qui lui ont été apportées.

339
340 Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. Olivier Berthoud.

341
342 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
343 communaux, chers collègues,

344
345 Il s'agit de deux questions au nom du groupe PLR.

346
347 Sur le site de la future école des Pléiades avec plus de 20 salles, j'imagine qu'entre 15 et 20
348 places de parc seront nécessaires chaque jour pour le personnel enseignant. Comment avez-
349 vous planifié le parage ?

350
351 D'autre part, sur le projet il y a une salle de gym qui sera certainement mise à disposition des
352 sociétés locales et des manifestations sportives, en dehors des heures scolaires. Comment est-
353 ce que le parage est planifié autour de cette salle ?

354
355 Je vous remercie de votre attention. »

356
357 Mme Christine Genoud répond : « Sur les plans actuels, vous voyez uniquement 5 places de
358 parc fixes ainsi que 3 à 5 places de dépôt. Celles-ci sont une volonté du Conseil communal de ne
359 pas en faire plus que 5, car nous sommes à proximité de places publiques et nous devons
360 encourager la mobilité douce. Un premier projet de parking souterrain reliant les bâtiments A à C
361 a été réfléchi dans l'étude de faisabilité. Mais ce projet a été rapidement oublié pour des raisons
362 de coût.

363
364 Aujourd'hui, nous ne sommes qu'au crédit d'étude pour ce projet. Toutefois, je peux en prendre
365 note et en parler dans une prochaine séance de Commission de bâtisse. »

366
367 M. Hubert Demierre souhaite également intervenir.

368
369 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
370 communaux, chers collègues,

371
372 Ceci est une intervention à titre personnel.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

373 Je ne remets pas en cause le besoin d'une école. Mais pour moi le projet des Pléiades
374 comportent plusieurs défauts. D'ailleurs, plusieurs points m'interpellent comme son
375 emplacement, sa taille ainsi que son coût.

376
377 Premièrement, un emplacement d'une école dans le secteur de la gare est pour moi judicieux.
378 Mais n'aurait-il pas fallu collaborer avec les Transports publics fribourgeois pour implanter une
379 école dans le secteur des rails de train ou des anciens hangars ?

380
381 Deuxièmement, vous parlez de construire 15 classes, cependant si on enlève les classes de
382 l'école des Misets et de la Châteloise, il en reste qu'une petite dizaine disponible. Est-ce que ces
383 dernières seront suffisantes pour les années futures ? Ou comme la dernière gère, lorsque
384 l'école du Lussy était à peine inaugurée l'on parlait déjà d'un crédit étude pour une nouvelle
385 école. De plus, aucune réserve de terrain n'est prévue pour une future extension.

386
387 Troisièmement, lors de la présentation de l'avant-projet à la matinée au vert en printemps 2016,
388 on nous avait mentionné un coût de 12 à 15 millions. Maintenant, le projet est monté à environ 20
389 millions. Ce qui engendra une charge financière pour la Commune de plus de 1.1 million par
390 année. Est-ce supportable pour seulement 15 classes ?

391
392 Pour rappel, la commune de la Verrerie a construit une école de 8 classes plus une salle semi-
393 polyvalente pour la somme de 8 millions.

394
395 Finalement, n'aurait-il pas fallu inclure dans le projet de la nouvelle école une salle polyvalente ou
396 semi-polyvalente qui est souvent demandé par la population ainsi que les sociétés locales ? »

397
398 Mme Christine Genoud répond à cette intervention : « Si on ajoute encore une salle polyvalente,
399 les coûts seront élevés. Par rapport à l'étude de faisabilité, il y a une différence de projet mais on
400 a pris en compte certains besoins.

401
402 Selon l'étude Microgis et les premiers calculs que la Commune a faits, les 15 classes suffiront et
403 je ne pense pas que l'école sera petite. »

404
405 M. Demierre reprend la parole : « La planification des habitants prévue par le Conseil communal
406 et la Commune est d'environ de 700 à 800 nouveaux habitants, durant les années 2017 et 2018.
407 En effet, il y aurait environ 8 % de nouveaux écoliers. Je pense qu'en 2019 l'école sera dans sa
408 limite. »

409
410 Mme Christine Genoud intervient : « C'est toujours difficile d'évaluer l'augmentation des élèves.
411 Selon l'étude Microgis, il n'y aura pas plus de 800 élèves en 2035. Le plafond maximum est de
412 825 écoliers. »

413
414 M. Pascal Genoud, Ingénieur de ville, donne des précisions qui sont liées aux questions de
415 l'emplacement. « Concernant la possibilité d'extension, ce n'est pas vrai qu'il y'en a pas. Dans le
416 cadre du PAD de la gare actuelle, il y a déjà eu une discussion pour un échange de terrain entre
417 les TPF et la Commune. Tout le monde sait, qu'en tête du quartier, il y a une place pour la
418 construction d'un bâtiment communal et la Commune a également réservé la parcelle qui se
419 trouve à côté. Ce sera un échange de m² par m². Cependant, ces discussions ne sont pas
420 encore abouties mais elles sont en cours.

421
422 Par rapport à la polyvalence dans le cahier des charges de la mise au concours, on avait
423 demandé un accès indépendant pour la salle de gym. Actuellement, on ne sait pas encore
424 comment la salle va fonctionner. Une entrée indépendante, du côté la Rte des Pléiades, pourra
425 être utilisée comme une salle polyvalente ou salle de sport. »

426
427 M. Demierre est partiellement satisfait de la réponse.

428
429 M. Charles Ducrot prend la parole : « Il est vrai que la détermination du besoin d'une école est un
430 élément difficile. Personne ne connaît l'évolution de la population de Châtel-St-Denis et personne
431 ne peut la prédire. Tant mieux, parce que si l'on pouvait, je ne serai pas là. Je joueraï à la bourse
432 afin d'acheter des actions.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

434 *Deuxième élément, le nombre de classes qu'on vous propose, sera déjà une taille assez*
435 *importante pour une école en termes de gestion. Il sera possible qu'on arrive peut-être avec un*
436 *autre projet dans un futur.*

437
438 *Autre élément peut-être qui est intéressant, par rapport à la situation, il est vrai que c'est une*
439 *école qui sera à proximité du nouveau quartier de la gare donc il y a un intérêt. La population qui*
440 *viendra dans ce nouveau quartier permettra justement à l'école d'accueillir des élèves provenant*
441 *de ces habitations. Après, vous avez parlé du déplacement de l'école sur le site de la gare. Il est*
442 *très difficile car quand on lance un concours d'architecture, il est essentiel d'avoir la maîtrise du*
443 *terrain. Le Conseil général s'était prononcé en faveur de cette acquisition et dans un deuxième*
444 *temps sur sa localisation. Nous avons lancé un concours sur ce terrain-là et le projet que vous*
445 *voyez aujourd'hui, c'est celui qui a gagné et qui est le lauréat du concours. Alors, on aurait des*
446 *difficultés à le déplacer sur un autre terrain. La Commune aurait l'obligation de recommencer*
447 *toutes les opérations, encore une fois d'après la législation en matière de marché public. Ce*
448 *projet doit encore évoluer. Nous vous demandons aujourd'hui ce montant assez élevé pour faire*
449 *mûrir le projet et le faire aboutir. »*

450
451 M. Patrice Schneuwly souhaite prendre la parole.

452
453 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
454 chers collègues,

455
456 *Il s'agit d'une question ou d'une remarque.*

457
458 *En voyant le plan du complexe qui a été envoyé aux Conseillers généraux, je me soucie de la*
459 *nouvelle route cantonale qui passera devant ce site des écoles avec une salle de gym. Je vous*
460 *pose la question si vous n'avez pas de soucis à ce niveau-là, parce que la place est minime.»*

461
462 Le Syndic répond à M. Schneuwly : « La route cantonale ne va pas passer devant l'école. La
463 route des Pléiades reste la même, elle aura la même fonction. La route cantonale passera à
464 environ 100 mètres de l'école. »

465
466 La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente passe au vote. Le message no 2 est accepté
467 avec 41 voix et 3 abstentions.

469
470 **05 Message no 3 – Station de pompage des eaux usées – Assainissement secteur « En**
471 **Flumeau » – Crédit d'investissement**

472
473 Mme la Présidente passe la parole à M. Thierry Bavaud pour la présentation du message.

474
475 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
476 chers collègues,

477
478 *La station de pompage « En Flumeau », construite en 1984, montre des signes de vétusté.*
479 *L'installation, propriété communale, se situe sur la rive gauche de la Veveyse, à côté de la semi-*
480 *autoroute, sous le pont enjambant la Veveyse. Plus de 50 % des eaux usées de la Commune de*
481 *Châtel-St-Denis sont pompées dans cette station et s'écoulent de manière gravitaire vers le*
482 *collecteur intercommunal du SIGE.*

483
484 *Son fonctionnement et l'entretien deviennent très problématiques. Un montant d'intention a*
485 *d'ailleurs été inscrit dans les budgets d'investissement 2016 pour Fr. 130'000.- et cela concernait*
486 *uniquement l'échange des deux pompes.*

487
488 Après discussion avec l'exploitant, le SIGE, une expertise de l'ouvrage a été demandée à un
489 bureau d'Ingénieur.

490
491 **Problèmes constatés**

- 492
493 • Vieillesse des pompes (plus de 30 ans) ;
494 • Une des pompes ne fonctionne plus, ce qui a pour conséquence le déversement d'une partie
495 du débit dans la Veveyse lors d'évènement pluvieux ;



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

- 496 • *Les pièces de recharge pour l'armoire de commande ne sont plus disponibles ;*
497 • *Le tableau électrique est obsolète ;*
498 • *L'étanchéité du béton n'est plus garantie.*

Montants de réfection

502 • <i>Pompes et raccordements pour la STAP</i>	CHF	150'000.00
503 • <i>Travaux de génie civil</i>	CHF	45'000.00
504 • <i>Honoraires (étude et direction de travaux)</i>	CHF	15'000.00

Plan de financement

508 *Rubrique comptable 71.501.37*

510 *Coût total estimé à la charge du budget d'investissement 2016 (**modif.**) **CHF 210'000.00***
511 *Financé par un emprunt bancaire*

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2017

516 <i>Intérêts passifs</i>	2,5 % sur CHF	210'000.00	CHF	5'250.00
517 <i>Amortissement</i>	4 % sur CHF	210'000.00	CHF	8'400.00
518 Total			CHF	13'650.00

Estimations des charges d'exploitation dès 2017

523 *Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.*

525 *Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de
526 ce crédit d'investissement. »*

528 Mme la Présidente remercie M. Bavaud et se tourne vers la Commission financière pour son
529 préavis.

531 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
532 communaux, chers collègues,*

534 *La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis favorable à
535 l'unanimité. »*

537 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 3 est accepté à
538 l'unanimité.

06 Message no 4 – Chemin du Chaussin – Remplacement de la conduite du réseau de distribution d'eau – Crédit d'investissement

544 Mme la Présidente passe à nouveau la parole à M. Thierry Bavaud pour la présentation du message.

547 *« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*

549 *La Commune de Châtel-St-Denis a demandé aux riverains du chemin du Chaussin d'entretenir la
550 partie finale de la route privée afin de garantir le déneigement dès la saison 2016-2017. Une clé
551 de répartition a été présentée aux propriétaires pour financer ces travaux.*

553 *Etant donné que la conduite d'adduction d'eau de la Commune de Châtel-St-Denis passe en-
554 dessous de ce secteur, nous vous proposons le remplacement d'un tronçon de 85 m de fonte
555 ductile de diamètre 100 mm, datant de 1974, par une conduite de fonte ductile de diamètre 125
556 mm.*



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

558 *Plusieurs réparations ont été exécutées par notre Service des eaux lors de ces dernières années*
559 *et il serait dommage de devoir à nouveau intervenir une fois la chaussée réfectionnée.*

560
561
562

Plan de financement

563
564

Rubrique comptable dépense 70.501.43

565
566
567

Solde à la charge du budget d'investissement 2016 (modification) CHF 80'000.00
Financé par un emprunt bancaire

568
569
570

Il est à noter que depuis le 12.12.2013, l'ECAB ne subventionne plus le remplacement des conduites de distribution d'eau.

571

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2017

572
573
574

<i>Intérêts passifs</i>	<i>2.5 % sur CHF</i>	<i>80'000.00</i>	<i>CHF</i>	<i>2'000.00</i>
<i>Amortissement</i>	<i>4 % sur CHF</i>	<i>80'000.00</i>	<i>CHF</i>	<i>3'200.00</i>
Total			<u>CHF</u>	<u>5'200.00</u>

575
576

Estimations des charges d'exploitation dès 2017

577
578
579

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

580
581
582

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour le remplacement d'une conduite du réseau de distribution d'eau dans le secteur du chemin du Chaussin. »

583
584
585

Mme la Présidente remercie M. Bavaud et se tourne vers la Commission financière pour son préavis.

586
587
588

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

589
590
591

La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis favorable à l'unanimité. »

592
593
594

Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 4 est accepté à l'unanimité.

595
596
597

07 Rapport de la Commission St-Joseph

598
599
600

Mme la Présidente cède la parole à M. Jacques Genoud.

601
602
603

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

604
605
606

Rapport de gestion 2015 du « Charitable Hospice St-Joseph », mentionné comme MSJ dans la suite de ce rapport.

607
608
609

Conformément à l'article 18 des statuts de la fondation, le Conseil de fondation transmet son rapport d'activité ainsi que l'expertise de l'organe de révision, pour information, aux Conseils communal et général de Châtel-St-Denis.

610
611
612

Composition du Conseil de fondation 2015

613
614
615

Le Conseil de fondation se compose de :

616
617
618
619

Mme Anne-Lise Wittenwiler, représentante de la commune pour les affaires sociales et vice-présidente, M. François Genoud, représentant de la commune comme Syndic, M. Daniel Figini, référent pour le personnel, M. Pierre Balmat, référent pour les bâtiments, M. Rodolphe Genoud,



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

620 référent pour les domaines, M. Alexandre Genoud, référent pour les finances, M. Claude Ecoffey,
621 directeur de la MSJ et secrétaire du CF jusqu'au 30.11.2015, M. François Loup, directeur de la
622 MSJ et secrétaire du CF dès le 01.12.2015, M. Jacques Genoud, Président.

623
624 L'inscription et le droit de signatures ont été effectués auprès du Registre du commerce par acte
625 authentique, en conformité avec l'acte de fondation, répondant ainsi aux exigences légales.
626

627 Je tiens à remercier mes collègues du CF pour leur bonne collaboration et leur soutien tout au
628 long de cette année 2015 qui fut principalement focalisée sur la construction du bâtiment de
629 l'extension. La bonne gestion des affaires de la fondation dépend pour une grande partie de leur
630 engagement mais également de celui de son directeur, Claude Ecoffey et nouvellement François
631 Loup, ainsi que de l'ensemble de leurs équipes.
632

633 Au cours de l'année 2015, le CF a siégé à sept reprises afin de suivre l'ensemble des dossiers de
634 la fondation. D'autre part, le Directeur et le Président se rencontrent 1 à 2 fois par mois, selon les
635 nécessités, pour régler les affaires courantes de la fondation.
636

637 Finalement, la Commission de Bâtisse pour l'extension et la rénovation, la ComBat comme nous
638 la nommons, a tenu séance à dix reprises.
639

640 **La Maison St-Joseph en chiffres**

641
642 Nombre d'habitants : au 31.12.2015, la MSJ comptait 76 habitants, dont 57 femmes et 19
643 hommes et l'âge moyen de l'ensemble des habitants est de 82 ans. Au moment de l'accueil, en
644 2015, 17 habitants sur 30, soit le 57%, ont leur domicile légal à Châtel-St-Denis au 31.12.2015.
645 Sur 76 habitants, 62%, soit 47 habitants sont de Châtel-St-Denis.
646

647 Total des journées-habitant : au 31.12.2015, la MSJ dénombrait **28'270** journées-habitant, soit
648 une diminution de 1.66% par rapport à 2014 (**28'749** journées habitants en 2014). Le nombre
649 d'habitants est donc resté relativement stable. Le taux d'occupation est **92.2%**.
650

651 Coût par journée-résidant : si l'on considère l'ensemble des charges d'exploitation 2015 (sans les
652 charges hors-exploitation) de la MSJ de **9'618'237.33 CHF** divisé par le nombre de journées-
653 habitant, nous avons un coût moyen de **340.22 CHF** par jour et par habitant, soit **+0.88 CHF**
654 comparativement à 2014 (339.34chf).
655

656 Foyer de jour : le foyer maintient son cap. 22 hôtes ont bénéficié du foyer de jour « Le Relais » au
657 cours de l'année 2015. Il était projeté d'accueillir deux hôtes supplémentaires par jour d'ouverture
658 en 2014 (de 8 à 10 hôtes, 5 jours par semaine les 52 semaines de l'année). Malgré les
659 interventions de notre Préfet Michel Chevalley, nous n'avons à ce jour reçu aucune décision des
660 services du SPS.
661

662 Distribution des séjours : la MSJ offre les services suivants : Long Séjour LS, Court Séjour CS et
663 Foyer de Jour FJ. La distribution des personnes ayant effectué des séjours en 2015 est de 111
664 habitants en LS (+1 par rapport à 2014), 24 résidants en CS (+11 par rapport à 2014) et de 22
665 hôtes au FJ (+1 par rapport à 2014).
666

667 **Personnel**

668
669 En chiffre : la MSJ comptait au 31.12.2015, 115 employé(e)s représentant 89.47 équivalents
670 plein temps. L'administration compte cinq employé(e)s y compris une apprentie de commerce et
671 le chevauchement des deux directeurs sur un mois et demi, l'intendance 24, les soins 86.
672

673 Engagement du nouveau Directeur : M. François Loup a été engagé au 16.11.15 comme
674 nouveau directeur de la MSJ. Ses compétences et expériences le qualifient pleinement pour
675 cette tâche importante. Après quelques mois passés à la direction de la MSJ, le CF est très
676 satisfait du travail effectué par M. Loup. Le CF lui a réitéré sa confiance et lui souhaite plein
677 succès.
678

679 **Bâtiment**

680
681 La commission de bâtisse de la rénovation de la MSJ a siégé à dix reprises. Elle se compose des
682 membres suivants :



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

- 683 • *Président : Roland Mesot*
684 • *Membre du CF : Pierre Balmat, Alexandre Genoud, Jacques Genoud*
685 • *Représentants des communes de la Veveyse: Stéphane Pauli, Raymond Devaud*
686 • *Architecte et Ingénieur : Blaise Tardin (Tardin-Pittet Architectes), Jean-Marc Brülhart*
687 *(SACAO)*
688 • *Directeur MSJ : Claude Ecoffey, puis dès le 01.12.2015 François Loup.*
689

690 *Au cours 2015, la Commission de bâtisse et le Conseil de fondation ont atteint les objectifs*
691 *suivants :*

- 692 • *Poursuite des travaux de l'extension.*
693 • *Signature de la cédule hypothécaire.*
694 • *Financement des travaux auprès d'un établissement bancaire (BCF)*
695

696 *Durant cette année, les travaux liés à l'extension du site se sont poursuivis avec plus de CHF 5.4*
697 *millions de factures et acomptes payés.*

698 *Au vu de l'avancement des travaux, l'extension du bâtiment sera finalisée durant l'été 2016.*
699 *L'entrée des premiers habitants est prévue pour l'automne 2016. S'en suivra la rénovation du*
700 *bâtiment existant avec une fin des travaux prévue pour fin 2017.*

703 Domains

705 *Pour rappel, la fondation possède trois domaines agricoles :*

- 706 a) *Domaine du Gaudex*
707 b) *Le domaine du Crêt-du-Melay*
708 c) *Le domaine de la Racca*
709

710 *L'ensemble de ces domaines est loué à des agriculteurs pour l'exploitation. Chaque année les*
711 *entretiens habituels sont effectués.*

712 *Au cours de l'année 2015, la division de la parcelle du domaine de la Racca a été réalisée par*
713 *l'entreprise Géosud, ceci dans le but de permettre l'établissement de la cédule hypothécaire en*
714 *respect du droit foncier rural. Suite à cette opération, le notaire Me. Jacques Colliard a pu*
715 *instrumenter l'établissement de la cédule hypothécaire.*

716 *Concernant la rénovation de la maison d'habitation de la Racca, le Conseil de Fondation de la*
717 *MSJ a mandaté le bureau d'architecte Schmid et Genet pour obtenir un budget estimatif des*
718 *travaux nécessaires. Parallèlement, une analyse sur la valeur de rendement et charge maximale,*
719 *ainsi qu'un plan financier du service de vulgarisation seront nécessaires pour donner suite au*
720 *volet financier de ce dossier.*

724 Finances

725 726 Le compte d'exploitation 2015 (y compris hors exploitation) présente des produits et des charges
727 identiques pour un montant de Fr. 10'007'481.-.

728 *Les amortissements 2015 se montent à Fr. 437'500.- : amortissement immeuble de Fr. 65'000.-,*
729 *amortissement véhicules Fr. 22'500.- et amortissement des installations pour Fr. 350'000.- dont*
730 *Fr. 260'000.- d'amortissement extraordinaire.*

731 *En 2014, la MSJ enregistrait un important correctif du SPS pour 2013 en défaveur de l'institution.*
732 *En 2015, le compte « Actifs correctifs SPS » n'a que peu varié par rapport à 2014. Son solde*
733 *créancier au 01.01.2015 était de Fr. 151'540.10 alors qu'au 31.12.2015 il était de Fr. 155'860.07.*
734 *La situation est donc sous contrôle pour 2015 comme mentionné dans le rapport 2014.*

735 *La majorité des charges proviennent évidemment de la masse salariale qui représente 81.25 %*
736 *du total des charges d'exploitation (sans les charges hors-exploitation).*

737 *Le bilan 2015 nous renseigne sur les éléments importants suivants :*

- 738 a) *ACTIFS Débiteurs pour un montant stable (~31kCHF) à Fr. 2'169'800.90. Le montant relatif*
739 *aux débiteurs douteux reste important. La provision est de Fr. 312'000.-.*
740 b) *ACTIFS Comptes de régularisation de 310'189.87CHF.*



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

745 c) *ACTIFS immobilisés pour un montant de 9'783'144.17CHF sont en augmentation d'environ*
746 *3.3 millions de francs de plus qu'en 2014, principalement dû à la rénovation & extension.*

747
748 *La fiduciaire Fiduconsult de Bulle a révisé, par un contrôle restreint, les comptes de la MSJ*
749 *courant mars 2016. Selon son rapport, elle mentionne, je cite:*

- 750 a) «*Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint.*»
751 b) «*Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle*
752 *analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles*
753 *dans l'entreprise contrôlée.*»
754 c) «*Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure*
755 *que les comptes annuels ne sont pas conformes à l'acte de fondation, aux législations*
756 *fédérale et cantonale sur les fondations et aux statuts.*»

757
758 *Je remets ce jour le rapport daté au 29.3.16 de l'organe de révision Fiduconsult au Conseil*
759 *communal. Les comptes 2015 ont été acceptés par le CF lors de sa séance du 11 avril 2016.*

760 **Conclusion**

761
762 *Je tiens à remercier les membres du Conseil de fondation pour leur collaboration et leur support,*
763 *aux Directeurs, M. Claude Ecoffey et M. François Loup, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la*
764 *MSJ. J'adresse mes remerciements au Conseil communal de Châtel-St-Denis, à M. le Préfet*
765 *Michel Chevalley, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs politiques du district avec qui nous*
766 *collaborons étroitement.*

767
768 *« Après 10 ans passés au sein du CF MSJ, il s'agit de mon dernier rapport. Je suis fier et*
769 *heureux d'avoir pu apporter une pierre à l'édifice de cette institution. Je souhaite au CF*
770 *nouvellement constitué plein succès à la poursuite de ce beau projet et autant de satisfaction que*
771 *j'en ai eue au cours de ces années. Je reste à disposition pour la transmission de l'ensemble des*
772 *dossiers. »*

773
774 Mme la Présidente remercie M. Genoud pour sa présentation et poursuit la séance avec le point
775 8 de l'ordre du jour.

776 **08 Divers**

777
778 Mme Carine Meyer informe le Conseil général que la plupart des commissions sont constituées.
779 Elle a reçu la liste de chaque commission. Seuls les membres de la Commission Ecosor ne se
780 sont pas encore rencontrés. Elle demande à M. Thierry Bavaud, en charge du dicastère, de
781 convoquer les membres afin d'organiser une rencontre et de définir les activités.

782
783 Mme la Présidente passe la parole au Conseil communal pour des informations qu'il souhaite
784 transmettre.

785
786 M. Steve Grumser souhaite intervenir.

787
788 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*
789 *communaux, chers collègues,*

790
791 *Le 10 mai 2016, le Conseil Communal apprenait que la structure des panneaux solaires de la*
792 *Halle triple et de l'école du Lussy présentait des défauts. En effet, sous l'effet de la chaleur, cette*
793 *structure se dilate de plusieurs centimètres sur la longueur. Dès qu'elle reprend sa longueur*
794 *habituelle, elle a tendance à glisser vers le bas plutôt que de reprendre sa place initiale. Ce qui a*
795 *pour effet de gentiment lui faire quitter la protection sur laquelle elle repose.*

796
797 *Aujourd'hui, l'architecte et les entreprises concernées prennent les mesures nécessaires afin de*
798 *remédier au problème et d'établir les responsabilités. Les assurances des entreprises ont été*
799 *averties.*

800
801 *De notre côté, nous avons demandé que les panneaux solaires et la structure soient démontés le*
802 *plus rapidement possible afin de ne pas abîmer le carton bitumé qui sert de couverture aux deux*
803 *toitures et de pouvoir vérifier qu'il n'a pas été abîmé.*



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

807 *Selon un premier rapport reçu, il semblerait que la réalisation ne respecte pas les directives du*
808 *fournisseur concernant les joints de dilatation.*

809
810 *Donc, si vous apercevez des travaux sur les toitures de ces deux bâtiments, c'est tout à fait*
811 *normal et sachez que nous faisons tout pour qu'ils soient exécutés le plus rapidement possible.*

812
813 *Merci de votre attention. »*

814
815 La parole n'était plus demandée par le Conseil communal, M. Serge Bochud souhaite intervenir
816 dans les divers.

817
818 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*
819 *communaux, chers collègues,*

820
821 *Ceci est une intervention à titre personnel.*

822
823 *Vous avez parlé de la constitution des différentes commissions, je vous informe que vous avez*
824 *oublié la commission d'aménagement qui n'a jamais été convoquée et qui n'a jamais été*
825 *constituée. »*

826
827 Mme la Présidente remercie M. Bochud pour cette remarque.

828
829 M. Thierry Bavaud souhaite ensuite répondre à cette intervention.

830
831 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*
832 *communaux, chers collègues,*

833
834 *Je vous informe que le calendrier étant très chargé en ce début d'année, il n'a pas permis à la*
835 *Commune de vous convoquer à cette commission d'aménagement. Cependant, vous allez*
836 *prochainement recevoir une convocation à la séance de constitution de la commission qui se*
837 *tiendra le 24 août 2016. »*

838
839 Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. Roland Mesot.

840
841 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*
842 *communaux, chers collègues,*

843
844 *Ceci est une question à titre personnel.*

845
846 *Suite à la discussion de tout à l'heure, je profite de poser cette question qui était en attente. Je ne*
847 *souhaitais pas la poser aussi tôt dans cette législature.*

848
849 *Lors de la présentation du crédit d'étude pour l'école des Pléiades, M. Patrice Schneuwly a*
850 *évoqué le problème de sécurité routière. Je me faisais déjà cette réflexion avant : est-ce que on*
851 *ne pourrait pas ou est-ce qu'il ne serait pas le moment de mettre les élèves dans les écoles qui*
852 *sont proches de leur habitation, plutôt que de faire un tirage au sort ? Aussi, je pense qu'on*
853 *pourrait réduire les risques liés à la circulation routière. Ma question :*

854
855 *Est-ce que le Conseil communal serait prêt à envisager d'annuler le tirage au sort pour la*
856 *répartition des élèves, vu notamment la nouvelle disposition ? »*

857
858 Mme Christine Genoud ne connaît pas encore toutes les règles et propose de répondre à cette
859 question lors d'une prochaine séance du Conseil général. Elle demande à M. Jérôme Allaman s'il
860 a une réponse à cette intervention.

861
862 M. Allaman prend la parole : « Maintenant, avec la nouvelle loi scolaire, la Responsable

863 d'établissement scolaire (RE) s'occupe de la répartition des élèves dans les classes en

864 collaboration avec le Conseil communal. Auparavant, la Commune avait une Commission

865 scolaire qui s'en chargeait en collaboration avec la RE. Actuellement, la RE fait le tirage au sort

866 avec les professeurs et le Conseil communal doit uniquement approuver. L'idée du tirage au sort

867 existe depuis quelques années mais la Commune peut essayer d'étudier tout ce qui impliquerait

868 un tel changement avec ses conséquences ainsi que ses avantages et inconvénients. »

869 M. Mesot remercie M. Allaman pour cette réponse.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

- 870
871 M. Daniel Figini souhaite intervenir.
872
873 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
874 communaux, chers collègues,
875
876 Ceci est une intervention au nom du groupe UO/PS.
877
878 Lors de la séance du 14 avril 2016, nous avons accepté le message no 101, avec lequel le
879 Conseil communal proposait d'acheter une parcelle afin de construire des logements à structures
880 intermédiaires.
881
882 Cette initiative était depuis longtemps attendue par la population du district qui comme partout
883 vieillit et désire, par-dessus tout, garder le plus longtemps possible son autonomie. Pour que cela
884 soit possible, ces logements doivent répondre aux besoins spécifiques de nos aînés.
885
886 Pour cette raison, la Confédération pose des exigences minimales qui, si remplies, permettent de
887 bénéficier d'une aide financière de sa part lorsqu'on s'engage dans la construction de logements
888 à structure intermédiaire. Mais on peut aller plus loin. La particularité et la complexité des besoins
889 de ces usagers ont été bien décrites, par exemple avec le référentiel de l'association Avril qui
890 montre qu'il est opportun de pousser la réflexion au-delà de considérations, certes importantes,
891 de l'emplacement et des caractéristiques architecturales du bâtiment à venir. Il conviendrait, par
892 exemple, de penser à des lieux de vie communs, à la présence d'animateurs, d'un service d'aide
893 à la personne en plus de la conciergerie.
894
895 Les enjeux d'un tel projet sont donc différents de celui de la simple construction d'appartements.
896 C'est pourquoi le partenariat avec un investisseur privé (ou éventuellement une caisse de
897 pension) nous interpelle quelque peu. En effet, tout partenaire privé a des impératifs financiers et
898 vise à dégager un bénéfice. Notre crainte est que la logique du bénéfice puisse imposer un choix
899 entre le prix des loyers et la qualité des structures et des services mis à disposition de nos aînés.
900 De ce fait, il nous semble impératif que la Commune puisse garder un pouvoir de décision sur le
901 projet, sur la forme de sa réalisation et peut-être même la gestion qui suivra.
902
903 Nos recherches nous ont conduits à observer que des logements à structure intermédiaire
904 construits sur un modèle de financement de type fondation ou coopérative répondent mieux à
905 l'ensemble de ces besoins. Ces options, courantes dans d'autres cantons commencent à voir le
906 jour aussi dans le nôtre, par exemple sur la commune de Vully. Nous demandons donc au
907 Conseil communal d'étudier ces possibilités et de présenter au Conseil général des alternatives
908 de financement et d'organisation.
909
910 Lors de nos recherches, nous avons pu établir quelques contacts et recueillir quelques
911 documents que nous mettons, au besoin, volontiers à votre disposition. »
912
913 Mme Anne-Lise Wittenwiler répond à l'intervention du M. Figini : « J'ai pris note de votre
914 remarque et nous allons l'étudier. Nous vous donnerons une réponse en temps voulu par rapport
915 à la demande que vous avez faite. »
916
917 Le groupe UO/PS n'est pas pressé d'avoir une réponse et demande de prendre le temps
918 nécessaire.
919
920 Mme Wittenwiler remercie le groupe pour sa compréhension.
921
922 M. Hubert Demierre souhaite également intervenir.
923
924 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
925 communaux, chers collègues,
926
927 Ceci est une intervention à titre personnel.
928
929 Lors de l'exercice d'automne 2004 du corps des sapeurs-pompiers de Châtel-St-Denis, une
930 simulation de sinistre a été mise en place à la ferme Genoud du Mollard. Comme d'habitude, les
931 soldats du feu ont été convoqués pour 13h00 à la caserne. L'alarme d'exercice a été donnée vers
932 14h00. Il a fallu plus d'une heure pour que l'eau arrive à proximité de la ferme.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

933
934 *Lors de la discussion de fin d'exercice, les autorités présentes ont été convaincues de la*
935 *nécessité de finir le bouclage du raccordement du réseau des hydrantes, dans le secteur Le*
936 *Boiteux-Le Mollard. La ferme Genoud qui est la plus éloignée, se trouve à plus de 1'200 mètres*
937 *de la première hydrante. Imaginez un incendie durant l'hiver en pleine nuit, une catastrophe non-*
938 *maîtrisable.*

939
940 *Ma question est la suivante : Est-il prévu de finir, durant cette gêne, le bouclage du réseau*
941 *d'eau ? »*

942
943 M. Thierry Bavaud répond à cette intervention.
944

945 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
946 communaux, chers collègues,

947
948 *Nous venons de recevoir du bureau d'ingénieur RIBI qui s'occupe de notre Service des eaux, la*
949 *mise à jour du PIEP (plan des infrastructures de l'eau potable). Je ne peux pas vous répondre*
950 *maintenant car la mise à jour est épaisse comme une bible. Nous allons nous concentrer là-*
951 *dessus et nous vous donnerons une réponse en temps opportun. Nous regarderons si ce*
952 *bouclage figure toujours dans les mesures à prévoir. »*

953
954 M. Demierre est satisfait de la réponse.
955

956 Mme la Présidente donne la parole à M. Patrice Schneuwly.
957

958 « Madame la Présidente,

959
960 *J'ai juste une petite question concernant la demande du Messager pour le changement de jour*
961 *des séances du Conseil général. Vous avez mentionné que les préavis étaient défavorables. Je*
962 *souhaite que ce sujet soit discuté à nouveau lors d'une séance du Bureau car les avis deviennent*
963 *un peu plus partagés que prévu. »*

964
965 Mme la Présidente l'informe qu'un seul parti a donné un préavis négatif et que cette demande du
966 journal *Le Messager* fera sûrement l'objet d'une votation lors d'un prochain Conseil général.
967

968 M. Damien Colliard prend la parole.
969

970 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers
971 communaux, chers collègues,

972
973 *Je souhaite vous transmettre une petite information avant de clore cette séance du Conseil*
974 *général. En effet, j'ai participé au comité de l'Association des communes fribourgeoises et nous*
975 *avons discuté des soirées de formation qui vous ont été proposées pour cet automne. Le délai*
976 *d'inscription de ces soirées est terminé, cependant, pour celles et ceux qui souhaitent encore y*
977 *participer et qui ne sont pas inscrits, je vous incite vivement à vous inscrire.*

978
979 *Au début de ma carrière au Conseil général, j'ai participé à ces formations et je vous informe que*
980 *celles-ci donnent de bonnes explications pour vos différentes commissions.*

981
982 A savoir, aussi, par rapport à une intervention liée au marché public, que nous sommes en pleine
983 réflexion à ce sujet. Malheureusement, les cours de cet automne ne proposent pas une formation
984 pour les marchés publics mais nous étudions ce sujet avec l'Association des communes
985 fribourgeoises afin de mettre sur pied une formation sur les marchés publics, vu qu'il s'agit d'un
986 domaine qui n'est pas facile à comprendre et à l'appliquer. Je vous tiendrai au courant en temps
987 voulu si une formation dans ce domaine devrait avoir lieu car elle est souhaitable pour vous et
988 pour nous afin d'avoir une formation sur ces marchés publics.

989
990 Je profite d'avoir la parole pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances d'été et
991 surtout je vous donne rendez-vous le 1^{er} août, au stade du Lussy, pour écouter votre collègue,
992 Mme Carine Meyer, qui aura le privilège de faire son discours comme la tradition le veut. Je vous
993 encourage à venir passer un bon moment d'amitié. »

994 Il est 21.30 heures lorsque la Présidente clôture la séance. Elle invite les personnes présentes à
995 partager le traditionnel verre de l'amitié dans la salle de l'Aigle.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis
Séance du 14.07.2016

Au nom du Conseil général

La Secrétaire :

La Présidente :

Mme Diana Basilio dos Santos

Mme Carine Meyer